I Le droit peut-il ignorer la morale ?

1) Qu'est-ce qui distingue le droit de la morale ?

Tableau droit/morale
Point commun : dire ce qu'il faut faire/ ce qu'il ne faut pas faire
Morale : ensemble d'idées et de sentiments qui obligent intérieurement un sujet à respecter des valeurs (sous peine de **remords**)
Droit : ensemble de règles extérieures à la conscience, que l'individu est contraint de respecter (sous peine de **sanctions**)

Cf. Texte de **Hegel**
La morale implique « la disposition d'esprit qui consiste à respecter le droit pour lui-même. »
(**droit ≠ intention**)

NB. Opposition Créon/ Antigone
Droit positif : ensemble de règles et de procédures établies et s'imposant à tous
Droit naturel : ce que le droit devrait être (dans l'absolu, indépendamment des circonstances historiques)

2) L'idée de justice est-elle purement relative ?

NB. Il n'y a aucune loi qui ait été tenue pour juste partout et pour toujours.
Cela doit-il nous conduire au **relativisme éthique** ou au **positivisme juridique** ?
Nb. Relativisme :
→ Idée que chaque ensemble de normes morales ou juridiques ne vaut que relativement à la société qui l'a adopté.
Argument relativiste :
Si la raison humaine peut justifier un jugement de fait, elle ne peut justifier un jugement de valeur de façon indiscutable.
Alors, tous les systèmes de droit devraient être considérés comme équivalents, pourvu que les lois y soient appliquées avec impartialité et que des procédures régulières soient respectées.

Cf. Texte d'**Epicure**.
Le droit n'existe que par des conventions qui varient selon les circonstances de la vie sociale. Mais, il est toujours établi par les hommes pour éviter de se nuire mutuellement.

Cf. **Pascal**.
La loi est juste parce qu'elle est la loi (c'est à ce seul titre qu'il faut lui obéir).
Toute la vie sociale n'est qu'une comédie, qu'il faut accepter comme telle parce qu'elle aussi participe à garantir la paix.
(Même si la loi est une convention, on doit la respecter au nom de la paix…)

Le droit consiste donc à énoncer des règles et à les appliquer d'une façon équitable.
Mais l'application équitable des règles suffit-elle pour que le droit soit juste ? Y a-t-il des règles justes en elles-mêmes?

3) A quelles conditions les règles du droit sont-elles justes ?

La justice consiste à attribuer à chacun ce qui lui est dû.
Cela suppose deux conditions :
. Disposer d'une règle pour mesurer et évaluer ce qui revient à chacun
. Appliquer cette règle équitablement.

NB. **Justice/ Égalité**
La justice semble supposer l'égalité.
Mais : Le principe de justice considère qu'il est juste de traiter également les cas semblables et inégalement les cas différents ! (= **équité**)
La justice ne consiste pas forcément à donner à tous les mêmes avantages et les mêmes charges, mais à les distribuer proportionnellement, pour donner « à chacun son dû ».
La difficulté est de trouver la règle permettant d'évaluer ce qui revient à chacun.

Ex. Pour le salaire. Que doit-on prendre en compte pour établir une différence de rémunération ? → Les efforts de l'employé,

ses besoins, le service rendu à la société, la longueur des études…. ?

Aucune règle ne peut-elle universellement être considérée comme juste ?

4) Y a-t-il des valeurs morales universelles au dessus des lois ?

Que faire quand les règles du droit semblent en opposition avec la morale ?
Cf. **Thomas d'Aquin**
Dans les cas de nécessité, la morale doit être vue comme l'expression d'un droit supérieur : le **droit divin**.
Plus généralement, quand les lois établies par le droit positif semblent être absolument contraires à la justice, la conscience peut commander de leur désobéir.
Ex : le personnage d'**Antigone**
Antigone s'oppose à une loi qu'elle juge injuste. Par ce choix, elle met en péril l'ordre social et la paix civile, mais elle estime obéir à un droit plus important encore : le droit naturel.

Cf. **Cicéron**
« **Pour distinguer une bonne loi d'une mauvaise, nous n'avons d'autre règle que la nature**. Et non seulement la nature nous fait distinguer le droit de l'injustice, mais d'une manière générale, les choses moralement belles de celles qui sont laides ; car une sorte d'intelligence partout répandue nous les fait connaître. »

Ex. **Le procès des hauts responsables nazis en 45 par le tribunal de Nuremberg**.
Le droit naturel est invoqué contre ceux qui disent avoir respecté le devoir d'obéissance de tout citoyen aux lois de son État (le IIIe Reich).
Leur politique a violé deux principes que nul ne peut prétendre ignorer :
→ **Rien n'autorise à nier le droit à la vie, à la liberté, à la dignité** (comme conditions nécessaires à toute vie humaine)

→ **Rien n’autorise à priver de ces droits fondamentaux telle ou telle catégorie d’êtres humains** (quel que soit le critère choisi pour la définir).
Ces principes sont proclamés en 1948 par l’Assemblée générale des Nations unies dans la Déclaration universelle des droits de l’Homme.
NB. La communauté internationale s’autorise désormais à sanctionner la violation de ces droits à grande échelle par des États.
Le droit s’est donc donné l’équivalent d’un fondement moral universel.